L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écr au *bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

MÉLANGES.

—Une école gratuite a été ouverte lundi dernier, *rue des Beaux Arts*, sous les auspices de l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse.* M. l'abbé Lacordaire a prononcé le discours d'inauguration. Le lendemain, un commissaire de police, accompagné de trois agens, s'est présenté à l'école, et y a fait lecture d'une commission rogatoire du juge d'instruction qui lui enjoignait de la fermer, en ayant recours au besoin à la force armée. Les instituteurs, avant de se retirer devant cet ordre, ont déposé sur le bureau une protestation par laquelle ils déclarent qu'en établissant cette institution, ils ne faisaient qu'user d'un droit dont aucune loi du royaume ne les a privés, tous les décrets qui ont entravé la liberté d'enseignement avant la révolution de 1830, leur paraissant essentiellement *illégaux*, et attentatoires à une liberté consacrée par les articles 51, 58, 69 et 70 de la charte de 1820.

—La ville de Beaucaire est dans un état déplorable et dangereux pour la tranquillité publique: les deux partis sont en hostilité ouverte: l'un, audacieux par la longanimité inexprimable, je dirai presque par la protection du gouvernement, encouragé par la présence et par l'argent de ce que Nimes a vomi de plus impur, chantant à george déployée, dans les promenades publiques, des chansons séditieuses, telles que: *Charles viendra, sachons l'attendre, unissons-nous pour le défendre*, &c. l'autre, fier d'appartenir à la bonne cause, incapable de céder ni aux menaces ni au nombre, faisant retentir l'air des hymnes de *la Marseillaise* et de *la Parisienne*: la moindre étincelle allumera un incendie dont on ne peut calculer les conséquences, parce que Beaucaire est placé au centre d'une population ennemie du gouvernement. Que nos autorités y prennent garde; qu'elles surveillent les fauteurs de discordes par une police active. Si elles dédaignent nos conseils, elles ne tarderont pas à s'en repentir. (*Aviso*, de Toulon.)

—La chambre des mises en accusation de la cour royale de Caen, dans son avant-dernière séance, a rendu un arrêt qui renvoie devant les prochaines assises de la Manche le nommé Marséna, ci-devant chef de bureau à la préfecture de ce département. On se rappelle que cet individu, arrêté comme incendiaire, sur les révélations d'un nommé Bonnet, condamné lui-même à la peine de mort pour crime d'incendie, avait sollicité, il y a deux mois, un supplément d'instruction avant que la troisième chambre rendît son arrêt. Ainsi que nous l'annonçâmes dernièrement, cette nouvelle instruction paraît avoir jeté un grand jour sur l'affaire, et ajoute des charges très-graves à celles qui existaient déjà. Trois individus impliqués dans la même prévention que Marséna ont été comme lui mis en accusation: ce sont les époux Minada et leur fils qui paraissent avoir servir d'instrumens à l'accusé principal.

—On écrit d'Aix (Bouches-du-Rhône):

"Une voiture de MM. Poulain et Lauzier, venant d'Avignon et allant à Marseille, a été arrêtée au quartier dit le *Troue de l'Araignée*, terroir de Senas, par dix hommes armés de fusils. L'un des voleurs dit au postillon: *Halte-là!* et s'étant emparé de la bride des chevaux: "Avez-vous des fonds au gouvernement?" demanda-t-il au conducteur. Sur sa réponse négative il reprit: "En ce cas, file et garde le silence!" Le postillon ne se le fit pas dire deux fois, et, fouettant ses chevaux parvint rapidement au relai où il fit la déclaration de l'événement dont je viens de vous transmettre le résumé."

—On écrit de Turin, 2 mai:

"Depuis l'avènement au trône de Charles-Albert, prince de Carignan, l'administration a pris une grande activité. Le premier jour le nouveau roi a travaillé jusqu'à deux heures du matin pour arrêter le plan qu'il se proposait de suivre. Aussi a-t-il fait évanouir les bruits relatifs aux prétentions des Autrichiens, et une conspiration dont on allait même jusqu'à désigner les auteurs. Tout le monde ici ne voit et ne veut d'autre souverain que Charles-Albert. Le roi a nommé chambellans Mr. le chevalier La Certe et M. le marquis de Sommariva, qui étaient déjà ses écuyers.

On parle de la formation prochaine d'un nouveau ministère, pour lequel on désigne MM. Danzères, Montiglio, Salmes, Caccia, Villa-Marina, Cifflenga et Perretti, personnes de haute distinction. On désigne aussi pour les finances le comte de Fornaris, personnage très-habile en cette partie.

Il est question d'une amnistie que le roi publierait prochainement pour certains délits et d'un oubli général pour les délits d'opinions. On parle aussi d'un code uniforme qui remplacerait l'immense quantité de lois contradictoires qui souvent ont eu pour résultat une absolue confusion. Enfin tout le monde a bonne opinion du nouveau roi; on salue son règne avec enthousiasme; tous ont confiance en lui, et c'est à bon droit. Il veut tout voir par lui-même, et il voit les choses sous leur véritable aspect; il prononce sur tout. On dit qu'il se propose de donner audience deux fois par semaine, à l'exemple du grand-duc de Toscane.

Demain ou après demain il doit faire son entrée solennelle dans la capitale. Avant d'entrer dans la ville, il passera en revue les troupes de la garnison; il arrivera de Moncailler et entrera par la porte Neuve. (*Messager.*)

On écrit de Bayonne:

—"Il y a eu hier au Saint-Esprit un rassemblement de 150 ouvriers environ qui ont fait du tapage. On s'est d'abord cotisé, et la quête a produit plus de 1,800 fr. Les juifs y ont contribué pour la plus grande partie. On dit qu'il y a beaucoup d'agitation parmi ces gens-là, qui se plaignaient d'être sans ouvrage, et par conséquent sans pain. La coïncidence de semblables émeutes dans quelques villes du midi est digne de quelque remarque. Est-ce que les agitateurs, qui ont échoué complètement à Paris, voudraient maintenant se rejeter sur les provinces? L'essai sera encore plus prompt et plus décisif. Il n'y a dans toutes nos villes que des élémens d'ordre et d'amour du bien public, et la garde nationale saura partout faire respecter ce besoin de tous les esprits."

(*Mémorial des Pyrénées.*)

—Le roi vient d'accorder à Mr. Thibeaudeau une pension de retraite. Sur la proposition du ministre de l'intérieur, S. M. a également accordé une pension à M. Charon, président de la fédération du 14 juillet 1790; c'est le même qui fut sauvé par M. Bailly, et dont nous avons parlé dans *le Constitutionnel* du 7 avril. C'est lui qui fut chargé par l'assemblée consutuante et par le conseil-général de Paris d'aller chercher le corps de Voltaire à l'abbaye de Sellières et de le porter au Panthéon. Maire de Marcilly, président [illegible] du département de la Marne, Napoléon le nomma lieutenant général de police en Piémont. Il fut, de là, nommé préfet dans le royaume de Naples, où la restauration l'atteignit. Toute sa fortune consistait en une rente inscrite au grand-livre de la dette publique de ce royaume, dette sacrée, qu'après la chute de Murat le roi ne voulut pas reconnaître. On ne peut qu'applaudir à cet acte de justice en faveur de ce vieillard, vétéran de notre littérature et de la liberté.

VENTE PUBLIQUE.

Par le soussigné Juge de la Paroisse St. Martin.

LE public est averti que le lundi 25 juillet prochain, il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur,

Deux Terres,

dépendant de la sucession de feu Mr. Charles Jumonville Devilliers, lesquelles sont situées dans la Paroisse St. Martin, près de sa limite avec celle des Opéloussas; ayant l'une dix arpens de face a la rive gauche du bayou Têche, sur quarante arpens de profondeur, attenant par le haut à la terre de Mr. André Néraut, et par bas à celle Mr. Joseph Déjean;

Et l'autre ayant cinquante arpens de face à prendre au bout de la terre de Mr. Néraut, de celle de dix arpens ci-dessus désignée, et de celle de Mr. Déjan, sur la profondeur de soixante et dix arpens, plus ou moins.

La terre de dix arpens sera vendue en un seul lot, et celle de cinquante arpens par lots de cinq arpens.

Il sera laissé à la limite du sieur André Néraut, pour l'usage des acquéreurs de la terre de cinquante arpens, un chemin de quarante pieds de large, partant du bayou et courant jusqu'au bout des quarante arpents.

Et un autre chemin de même largeur, courant transversalement d'une limite à l'autre de ladite terre de cinquante arpens et à sa jonction avec la terre de Mr. Néraut avec celle de dix arpens et avec celle de Mr. Déjean, également pour l'usage des mêmes acquéreurs.

Les conditions de cette vente sont, conformément à la délibération de l'assemblée de famille des mineurs Jumonville Devilliers et à l'ordre de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse de la Nelle.-Orléans, payables en trois paiemens égaux, à un, deux et trois ans de crédit, à compter du jour de la vente, les acquéreurs fournissant leurs billets, endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires du dit défunt, les dits billets faits en autant de coupons, que les dits exécuteurs testamentaires le jugeront convenable, payables à la banque de la Louisiane, à la Nelle.-Orléans, et produisant intérêt sur le pied, de dix pour cent par année de leurs échéances jusqu'à parfait paiement, et en outre, les dites terres restant hypothéquées jusqu'au paiement réel et effectif tant du principal que des intérêts.

La dite vente aura lieu à la maison de cour de la paroisse St. Martin, entre dix heures et midi.

St. Martinville, 25 juin 1831.

P. BRIANT.
12 juillet—3 Juge de Paroisse.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier district Judiciaire.—*Robert V. Marye* contre *ses créanciers et ceux de Marye, Blackwell & Co., Wm. M. Gaines & Co., R. V. Marye & Co., et Marye & Dudley.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, au bénéfice de ses créanciers; Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Wm. Christy, esq., notaire public, le samedi 13 août prochain, à l'effet de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire; et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Charles F. Daunoy, esq.; a été nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour, ce jourd'hui, 8 juillet, A. D. 1831. JNO. LEWIS,
12 juillet—10f 2ps Greffier.

ANIMAUX ÉPAVES.

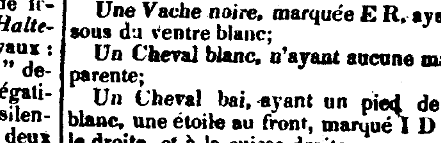

Le public est prévenu qu'il se trouve sur l'habitation de Mr. Ludger Fortier:

Une Vache noire, marquée E R, ayant le dessous du ventre blanc;

Un Cheval blanc, n'ayant aucune marque apparente;

Un Cheval bai, ayant un pied de derrière blanc, une étoile au front, marqué I D à l'épaule droite, et à la cuisse droite une marque espagnole;

Un Cheval alezan, ayant les deux pieds blancs, marqué à la cuisse droite S A, et à la gauche D S;

Une Jument baie, deux pieds blancs, une étoile au front, marquée C. L.

Une Jument blanche, crin brun, marquée à la cuisse gauche A B, avec son suivant sans marque;

Une Jument alezan, marquée J B S, et sa pouliche sans aucune marque;

Une Jument alezan brûlé, sans aucune marque;

Un Cheval bai, un pied de derrière blanc, une étoile au front, marque espagnole;

Une Jument baie, marquée sur l'épaule gauche J A, et sur les cuisses une marque espagnole;

☞Les personnes à qui peuvent appartenir ces animaux, sont priées de les réclamer et de payer les frais de savanne et d'imprimerie; et si huit jours après la dernière publication du présent avis, qui se trouve vendredi, 5 août prochain, ils n'étaient pas réclamés, ils seront vendus sur les lieux, à 4 heures de l'après midi, conformément à la loi.

Paroisse Jefferson, 5 juillet 1831.

GL. DESCHAPELLES,
12 juillet—3,1ps Syndic.

TRAITES sur New-York, à vendre par
1 juil] H. PERRET & CHARBONNET

VIN DE MALAGA—1500 barriques, barillets et demi barillet, importés directement de Malaga, et ayant droit au drawback, à vendre par
7 juillet Wm. G. HEWES,

---

200 FUTAILLES chaux de Thomaston, en bon ordre. 50 caisses blanc de baleine de 4, 5 et 6 à la livre, à vendre par
7 juillet STETSON & AVERY.

CAFÉ DES CHAMPS ELYSÉES, *ET CONFISEUR.*

LE soussigné ayant acheté la maison qui fait l'encoignure du Chemin à Coulisse et de la Levée, n'a épargné ni soins ni dépenses, pour donner à cet établissement toute l'élégance possible et en faire un rendez-vous d'amusement digne des dames et des messieurs de la Nelle.-Orléans. Dans le rez-de-chaussée, un café a été ouvert pour les hommes, le 1er. juillet; l'étage supérieur sera réservé aux dames et aux parties de famille; on pourra s'y faire servir des limonades à la glace, des glaces, toutes sortes de confitures et gâteaux, enfin toute espèce de rafraichissemens. Les vins et les liqueurs achetés pour son établissement, sont de première qualité et il s'est procuré des employés qui, il l'espère, satisferont pleinement les personnes qui l'honoreront de leur patronage. La maison est si heureusement située qu'elle commande non seulement la vue des deux tiers du Chemin à Coulisse, mais encore la vue la plus pittoresque et la plus étendue, de la ville, du fleuve et du port.

5 juillet—30 FRANCOIS TESSIER.

SANGSUES A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre en gros comme au détail des SANGSUES de première qualité, à des prix très modérés. Sa demeure est rue Bourbon, No. 316, entre Urselines et St. Philippe.

30 juin—30 POITTEVIEN.

VENTES PAR LE MARSHAL.

R. J. Clark contre *Pelagie Dauphin f. d. l.*

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 9 août prochain, à midi, à la Bourse, une mulâtresse nommée Patsey, saisie dans l'affaire ci-dessus.

9 juillet L. DAUNOY, marshal.

Jacques Fenzy contre *Jean Lapeyre,*

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi 21 juillet, à midi, à la Bourse de Hewlett, une négresse nommée Julie, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'il pourra porter, à un crédit de 12 mois, l'acquéreur donnant des bons et sécurité portant 5 pour cent d'intérêt avec hypothèque sur la propriéte vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à la loi passée à cet effet.

7 juillet L. DAUNOY, marshal.

Jonathan Pinrode contre *Wm. Hughes.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 16 juillet, à 5 heures, au Principal, une partie de livres, savoir: *Look-Essay, Beauties of Bible, Description of New-York, &c. &c.* saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 juillet L. DAUNOY, marshal.

G. H. Hunter contre *Graham.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi, 16 juillet, à 5 heures, au Principal, une machine à travailler la terre.

7 juillet L. DAUNOY, marshal.

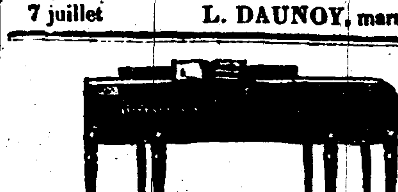

LES soussignés viennent de recevoir par le brick Howard, du Hâvre, et offrent à vendre les articles suivants:

3 magnifiques Pianos en bois de Courbari de la fabrique de J. Pleyel & Co. de Paris; à 6½ octaves à sonnerie, prolongée en fer fondu, avec table d'harmonie d'oublie.

1 do. de la même fabrique en bois d'acajou à six octaves, également avec sommier en fer double table.

2 Harpes-Lyres avec leur piédestaux et appareils. Cet instrument charmant qu'on a avec raison adopté en place de la simple guitare offre des ressources bien plus grandes que le dernier instrument et le supplantera entièrement avec le temps. Des méthodes et de la musique faites pour la Harpe-Lyre seront fournies à ceux qui pourrsient en désirer.

6 Pupîtres plaqués en erable d'Amérique, acajou et palissandre, dorés et moulés, sur tables en cuivre.

Deux caisses contenant un assortiment parfaitement choisi de musique pour Piano seul, pour piano avec violon, pour flûte, pour clarinette, à quatre mains, se composant des œuvres les plus récentes des meilleurs auteurs, tels que Herz, Kalkbrenner, Czerny, Chaulieu, Fessy. &c. &c.

Flûte seule, deux flûtes, trios pour duo, avec clarinette et hautbois, cor seul, duo de Basson, clarinette seule, puospon do., hautbois seul.

Musique de chant avec accompagnement de Piano, des plus jolis opéras, productions nouvelles.

Romances nouvelles avec accompagnem en de Piano des auteurs les plus appréciés.

Musique de chant avec accompagnement de Guitare des opéras les plus nouveaux; Romances avec accompagnement de Guitare; Albums musicals, contenant chacun 12 Romances choisies avec accompagnement de Piano; do. avec accompagnement de Guitare.

Carton en forme de portefeuille, pour mettre de la musique de tous les formats et de toutes les grandeurs; un assortiment charmant de Lythographies et Caricatures, coloriées et non coloriées; les sujets les plus récents, tout nouvellement parus à Paris.

Par importations antérieures, plusieurs Pianos de Londres, d'une qualité supérieure et garantis. Instrumens de musique de tout genre; Musique pour do. Papier de musique réglé, do. en cahiers reliés de différentes grandeurs; en outre un assortiment superbe de Livres de comptoirs, Papiers de toutes les qualités et Fournitures de Bureaux, en général

E. JOHNS & CO.
Rue de Chartres, No. 113, entre les rues Conti et St. Louis. 9 juillet.

Demande d'emploi.

UN jeune homme du pays, bien recommandé, désirerait s'employer à faire des recouvremens. Il a déjà pratiqué cette branche, et promet aux personnes qui voudraient l'employer, qu'il mettra le plus grand zèle à répondre à leur confiance. Pour plus amples renseignemens, s'adresser au bureau de cette feuille. 7 juillet.

REÇU PAR *E. JOHNS & CO. Rue de Chartres, No.* 113. quelques Grands Livres et Journaux pour l'usage des Banques, de qualité très-supérieure.—Egalement, 50 rames papier à lettres superfin de Bath. Ils tiennent constamment en magasin un assortiment complet de livres et régistres, papier de toute espèce, et fournitures de bureau en tout genre, qu'ils vendent aux conditions les plus raisonnables.

2 juillet

EN débarquement du navire de Witt Clinton et du brick Ella, et à vendre par les soussignés:

500 rames papier à enveloppe.
300 do. do. Post.
200 do. do. Cap.
50 barils bière (ale) de Meunsey.
100 caisses tabac à chiquer.
25 fréquins beurre supérieur de Goshen.
10 pipes eau-de-vie première preuve.
25 bls. do. 4me. preuve.

THOMPSON & GRANT,
30 juin Rue de la Levée, No. 39.

RICE—100 tierces fresh Rice, for saleby
may 30 STETSON & AVERY.

HUILE et peaux d'ours. 8 barils huile d'ours; 83 peaux d'ours, reçus par le bateau à vapeur Saratoga et à vendre par

P. M. TOURNÉ,
28 juin rue de la Novelle-Levée, no. 15.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE.—216 rouleaux cordes d'emballage, 127 pièces Toile d'emballage, en débarquement du bateau-à-vapeur Louisiana et à vendre par P. M. TOURNE',
28 juin No. 15, Nouvelle-Levee.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'à dater de ce jour, il est propriétaire de l'établissement connu sous le nom de **CAFE TRICOLORE**; l'habitude qu'il a de faire tous ses efforts pour parvenir à plaire, doit être pour les habitans de cette ville un sûr garant qu'il ne négligera rien pour mériter la bienveillance de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

28 juin—5 F. D. VICTORIN.

AVENDRE
A DES PRIX MODÉRÉS.

BOIS DE CORDE, bois gras, merrains, sable de Pensacole, coquilles, charbon, goudron et résine.

S'adresser à JH. PELLERIN fils, au chantier du soussigné, près de la première demie lune, côté nor-dest du canal Carondelet; ou à P. POURSINE, au bureau situé vis-à-vis la rampe du Bassin.

24 juin. G. MONTAMAT.

VENTE D'HABITATION.

PAROISSE ST. JEAN BAPTISTE.

SUCCESSION DE G. MARIGNY.

LUNDI 25 Juillet prochain, il sera vendu en bloc par l'honorable Térence Leblanc, Juge de la paroisse St. Jean Baptiste, sur les lieux et à 10 heures précises du matin.

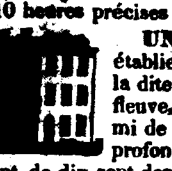

UNE HABITATION établie en Sucrerie, sise dans la dite paroisse, rive gauche du fleuve, ayant sept arpens et demi de face ou environ, sur une profondeur de quarante arpens, ouvrant de dix-sept degrés et demi, ou environ, avec les droits à la double concession, tels qu'ils se poursuivent et comportent, le vendeur entend expressément ne donner aucune garantie relativement à iceux——La dite habitation est bornée du côté d'en haut par l'habitation de Mr. Antoine Vickner, et du côté d'en bas par celle de Messrs. Etienne Marine & Charles Alceste Reine, avec tous les droits, privilèges, demandes et avantages quelconques appartenant à la dite terre, tel que le tout se poursuit et comporte. La dite habitation est vendue conformément aux titre et acte de vente passés à M. Gustave Marigny pardevant le Juge de la paroisse St. Jean Baptiste, en date du dix février mil huit cent vingt neuf, et conformément aussi au plan figuratif de la dite habitation levé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat de la Louisiane.

Il y a une superbe batture en face de la dite habitation.

Il y a aussi sur la dite habitation, en bon état, une maison principale, cuisine, hôpital, magasin à vivres, cases à nègres, une sucrerie avec la machine à vapeur, une purgerie et la récolte sur pied telle qu'elle se comporte.

CINQUANTE-SEPT ESCLAVES.

SAVOIR: Isaac, Sundy, Winston affligé d'une hernie, Lunum, James Swan, Henry Hill, Henry Gane, Jacob, Drury William, Gen. Stephen, Spencer, Wilson, Davis, Isaac, Abrahame Pitman, Thomas, Perry, Right, Perry, Stephen, Frédéric, Cyrus, Harden, Moses, Ephraim, Rimes, Henry, Jack, George, Geffry, Melly, Delay, Melly Christine, Anna, Mary et sa fille Pauline, Anna, Fravins, Marra et son enfant, Louis, Charlotte et son enfant Diana, Sarah, Agar, Rachel, Cheny.

PLUS:

Sept chevaux de tire.
Dix mulets de tire.
Seize pairs de bœufs de tire,
Quatre charettes à cheval avec leurs harnais.
Dix-huit charrues et harras.
Vingt-cinq haches.
Quarante pioches.

Une caisse contenant des outils de force et de charpentier.

Il y a sur l'habitation une maison où demeurait Mme Veuve Trotard la mère, laquelle lui appartient et ne fait pas partie de l'habitation.

TERMES & CONDITIONS.

Sept mille piastres comptant; onze mille payables en Mars 1832, pour satisfaire la dette de Mr. Seghers avec intérêt et hypothèque sur la terre; sept mille en mars 1833, pour payer le billet de M. Gustave Marigny, endossé par Prosper Marigny, avec hypothèque spéciale sur la dite terre; seize mille piastres à l'Association Consolidée, avec hypothèque spéciale payables au 19 mai prochain, avec le droit de prolonger le paiement pendant 1, 2, et 3 ans, à dater dudit 19 mai 1832, en payant à la dite époque, et annuellement par la suite la somme de 4000 piastres avec intérêt sur la balance due.

La balance du prix d'achat en paiemens égaux à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction, et avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

22 juin—4f 1ps.

CHARRETTES, Drays, Roues de charrette à bœuf et des Brouettes, à vendre par
30 juin. SAM. C. BELL

SEL, *Peaux sèches et vieux Cuivre.*—1100 boisseaux sel de l'Ile de Mai; 350 peaux sèches du Sud du Mexique; 600 livres vieux cuivre; 111 plomb espagnol, en saumons, ayant droit au drawback, à vendre par
27 juin. J. W. ZACHARIE & CO.

CAFÉ & SUCRE.—489 sacs café de la Havane, et 3,900 cigarres première qualité, en déchargement du brick espagnol Ysabel y Juan. et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
28 mai

FARINE ET JAMBON.—250 barils Farine de Cincinnati, Jambons plats-côtés et épaules, en barriques, à vendre par
27 mai. STETSON & AVERY.

LE soussigné offre ses services au public, en qualité de courtier; il se chargera de la vente des propiétés foncières et des esclaves; et aussi de procurer de l'argent sur des billets ou des hypothèques. Les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, peuvent compter qu'il fera tous ses efforts pour les satisfaire.

G. MORTIMER,
Rue Philippa, entre Poydras et Hevia, no. 156.

N. B. Toute traduction dans les langues française, anglaise et espagnole, pourra également être faite à son bureau, il y apportera le plus grand soin, aussi bien qu'à la rédaction des cédules et tableaux de distribution, et à la rectification des livres de commerce, qu'on pourrait lui confier, etc. 25 juin

---

V. ROUMAGE offre à vendre 300 bques. vin rouge de Bordeaux, de toutes qualités; 20 tierçons vin blanc, haut Sauterne et Sauterne; 500 caisses vin blanc et rouge; 400 paniers et demi panier huile d'olive, clarifiée au charbon; 150 damejeannes excellent vinaigre de vin blanc; 500 caisses liqueurs fines, convenables pour les marchés espagnols; 400 paniers anisette; 1500 grandes damejeannes françaises; bouchons pour bouteilles et damejeannes; fil à voile par pelottes de 10 et 20 à la livre par petites balles; Lignes assorties pour pêche et guides dito; 1 caisse linon en fil pour moustiquaire; 1 dito dentelles, voiles, châles et robes, brodés; 10 balles brin pour moustiquaire. 25 juin.

SUCRE de première qualité—220 boucauts sucre première qualité, à vendre par
25 juin. SAM. C. BELL.

A VENDRE—60 tierçons vin blanc, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux.
24 juin T. NICOLET & CO.

DEMANDE D'UNE BONNE.—Une famille qui part pour le Nord, désirerait trouver une bonne d'enfants, blanche ou de couleur; on donnera des gages convenables, si la personne qui se présente apporte de bons renseignemens. S'adresser immédiatement à
23 juin J. W. ZACHARIE & CO.

TRAITES sur New-York et Baltimore, à vendre par
22 juin.] THEODORE NICOLET & CO.

HABILLEMENS D'HOMMES POUR L'ETE.

RECEMMENT reçus et à vendre par les soussignés, un nouvel assortiment d'habillements d'été, des dernières modes.

WM. C. NORRIS & Co.,
21 juin rue de Chartres, No. 38

EN débarquement du navire Alabama. 100 caisses Blanc de Baleine, à vendre par
21 mai S. C. BELL.

VIN de Marseille, Vin Muscat, en barils, et quelques barriques vieux Vin de Saint-Vincent, qualité supérieure, à vendre par

AMBROISE LANFEAR,
21 juin rue St.-Louis, No. 78.

PORC & BŒUF—Porc Mess, prime, et têtes de cochon, beuf prime do. Mess, en demi baril, à vendre par
21 juin STETSON & AVERY.

---

15 BARILS Huile de lin, en débarquement et à vendre par
21 juin STETSON & AVERY.

CAFÉ DE LA HAVANE, à vendre par
[25 juin] J. MAGER.

MAGASIN DE VOITURES.

RUE DE LA DOUANE, No. 14.

LE soussigné vient de recevoir par le navire *Océana*, une barouche légère, portée sur des ressorts en C, pour un ou deux chevaux; un tilbury monté sur trois ressorts en berceau, avec une impériale soutenue par des S à ressorts; cet objet convient à un médecin. Aussi: un désobligeant très léger; voitures de toutes sortes &c. Ces objets seront vendus à bon marché, pour du comptant ou du papier sur la ville. [17 juin] M. WALTON.

MUSIQUE.

Les soussignés ont constamment en vente, un grand assortiment de *MUSIQUE* des dernières publications, parmi lesquelles se trouvent les morceaux suivants:

Morceaux pour quatre mains,
Pieu dolci i placide,
Trois Duos, Robin Adair, l'Amitié,
The Hunter's Chorues, un Duo,
O dolce concento, une Marche,
Les Trois-Grâcss, Sul margen d'un rio,
Jackson's Duett, &c.

E. JOHNS & Co.
1er. juin rue de Chartres, no. 113.

SUPPLEMENT DE Chapeaux, Souliers, Escarpins et Pantoufles.

RUE DE LA LEVEE, NO. 86.

Le soussigné vient de recevoir, par les navires Lousiana et Russel, un assortiment complet de beaux chapeaux, souliers, escarpins et pantoufles, tous objets bien conditionnés, ayant été commandés par lui pour l'usage de ses pratiques de cette ville.

25 juin MALCOM McCALLUM.

CIGARRES de la Havane.—40 milliers de Cigarres de la Havane, en caisses, demi-caisse, et quarts de caisse, parmi lesquels il s'en trouve de fort beaux.

RUM de la Jamaïque, 5me. preuve, récemment reçu et à vendre par
13 juin J. W. ZACHARIE & Co.

BEAUX BILLARDS—2 superbes billards complets, à vendre à des prix et conditions avantageux. S'adresser rue Royale, do. 192. 14 juin.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Lady Franklin, 72 tierçons jambons couverts, à l'usage des familles, et 15 barillets graisse, à vendre par [10 juin] S. C. BELL.

CIGARRES DE LA HAVANE—Reçu récemment 286 quarts de caisse, cigarres de la Havane, à vendre par
10 juin. S. C. BELL.

TRAITES SUR PARIS directement ou sur le Havre, payables dans Paris, à vendre par
F. PERRET,
6 juin. rue Toulouse, no. 60.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

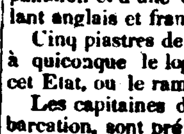

Parti marron de chez le soussigne: un nègre nommé **BILL**, âgé d'environ 36 ans, d'une forte complexion et d'environ 5 pieds 2 pouces, teint très noir, et vêtu d'un pantalon et d'une chemise de colette grise, parlant anglais et français.

Cinq piastres de récompense seront données à quiconque le logera dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera à son maître.

Les capitaines de navire ou toute autre embarcation, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. F. EDMOND FAZENDE,
29 jn.—3ps ☞ paroisse Jefferson, rive droite.

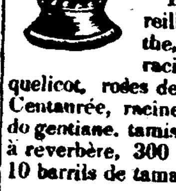

LES soussignés ont reçu par le navire Henry Astor et divers autres arrivages, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.

Extrait alcoolique de salsepareille, do. douce amère, do. absynthe, do. eliebore, do. stramonium, racine de ratanhie, fleurs de coquelicot, roses des provins, fleur des tillieuls, Centaurée, racine de guimauve, do. valeriaine, do gentiane, tamis à tambour assortis, fourneaux à reverbère, 300 bouteilles sirop de calebasse, 10 barrils de tamarin frais.

F. ORIOL & CO.
Encoignure des rues Dumaine et Condé.
10 juin.

Reçu par les derniers arrivages de Paris, New-York et Philadelphie, un assortiment de drogues, médecines et préparations chimiques, très-fraîches, parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:

Chlorure concentrée de sodium de chaux, de Labarraque, bouchée en verres. Extrait de Copahu concentré, de Peltier; Sulfate de Kinine; Acétate et Sulfate de Morphine; Emetime; Stricknine; Acide prussique; Pâte pectorale de Régnault; Camphre; Cantharides; Calomelas; Ipéca; Jalap; Rhubarbe de Russie, qualité supérieure; Magnésie calcinée de Henri, en fioles bouchées et de cristal; Moutarde blanche et noire; Canelle de Ceylen; Huile de roses; Bergamote et Limon.

F. P. DUCONGÉ,
9 juin rues de Chartres et Conti.

A VENDRE.

A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME.

1o. **UNE MAISON** neuve, solidement construite, à trois étages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé; elle est louée à raison de $1800 par an.

2o. **UNE MAISON** à deux étages, située rue Condé; elle est louée à raison de $1560 par an.

3o. **UN TERRAIN** de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses; ce terrain est situé rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est louée à raison de $260 par an.

4o. Un **CHARRETIER** et un **TOMBEREAU**, loués à raison de $350 par an.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Papet. 18 avril—☞

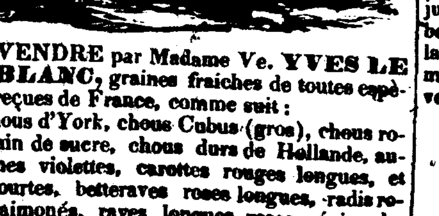

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC**, graines fraîches de toutes espèces; reçues de France, comme suit:

Choux d'York, choux Cubus (gros), choux royal pain de sucre, choux durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, sulsifix, bêtes ou cardes blanches, persil ordinaire, dito frisé, requette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

PRENEZ GARDE AUX CONTREFACTEURS.

AYANT appris tout dernièrement qu'un certain individu préparait et vendait dans les Etats-Unis, une imitation de mon célèbre *Catholicon*, qu'il représente comme ayant les mêmes vertus; et présumant qu'on l'offrira en vente à la Nouvelle-Orléans, je préviens le public de ne pas en acheter. On pense que ce remède est semblable au Corrosif et peut faire beaucoup de mal. J'espère que le public se tiendra en garde contre la fraude, et n'achètera que de Messrs. F. P. DUCONGÉ et MORGAN & Co. qui sont mes seuls agents autorisés à la Nouvelle-Orléans, et chez lesquels on peut se procurer le véritable *Catholicon de Potter*, qu'ils reçoivent directement de mon Laboratoire à Philadelphie.

W. POTTER,
9me. rue, Philadelphie.

Célèbre Catholicon DE POTTER.

Seulement deux piastres la bouteille.

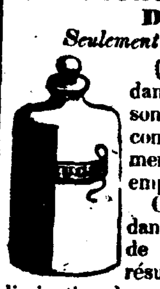

☞Les ingrédients qui entrent dans la composition de ce remède, sont tous du règne végétal. C'est conséquemment un des médicaments les plus sûrs qu'on puisse employer.

C'EST UN REMEDE SOUVERAIN dans les maladies de foie, les maux de gorge gangréneux, la débilité résultant de l'intempérance et de la dissipation, la scrofule ou les écrouelles, les anciens ulcères, les douleurs dans les os, les rhumatismes, la dyspepsie, les maladies de poumons, les syphilis, les éruptions sur la figure et le corps, les enflures aux *jointures*, les dartres, les maladies mercurielles, les hémoroïdes, &c.

Les certificats de *cures merveilleuses* produites par le Catholicon sont devenus si nombreux qu'il serait impossible de les insérer dans un journal. La réputation dont ce remède a joui depuis six ans, *comme renovoteur et purificateur du sang et des humeurs*, est le plus sur garant de son succès à venir. Il a obtenu la distinction dont il jouit par les cures prodigieuses qu'il a opérées, là, où tous les autres remèdes avaient échoué. C'est un des dons les plus précieux qui pussent être offertes à l'*humanité souffrante*, et il faut espérer que le public s'empressera de répandre ses bienfaits *précieux*. La ville de Philadelphie à elle seule peut fournir des milliers de témoins pour attester ses vertus et ses effets, et imposer silence à la malice et à la jalousie qui ont osé le décrier.

Quelle preuve plus forte peut on fournir de son utilité, que son succès dans l'hôpital de Pennsylvanie, dans les pénitentiaires de Philadelphie et de New-York, et dans une foule d'autres institutions publiques, où toutes les ressources de l'art avaient échoué. Ces faits parlent trop haut pour être démentis. Il est à regretter qu'on s'efforce de substituer une foule de mixtures auxquelles on donne l'apparence de ce remède, que l'on décore des mêmes vertus, et que l'on vend sous le même nom, et quelquefois sous des noms différents.—Quelques contrefacteurs ont poussé l'effronterie jusqu'à remplir les anciennes bouteilles avec l'étiquette; d'autres ont publié à leur profit, les certificats que le propriétaire du véritable Catholicon a obtenus de ceux que son remède avait guéris.

Ainsi ce remède a été assailli par l'envie, la jalousie et la fraude, et on l'a empêché d'étendre ses bienfaits.

Reçu directement de la fabrique, une partie de *véritable Catholicon de Potter*, à vendre en gros et en détail, à nos magasins.

F. P. DUCONGÉ.
Racoignure des rues Conti et Chartres

Où l'on trouve également "les traités de Potter sur le Catholicon," rapportant quelques cures remarquables de ce précieux médicament.

21 sept—☞

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Le Docteur Rapollo est visible depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit avec regret obligé d'annoncer qu'il n'entreprendra à l'avenir aucune cure sans qu'une partie du paiement convenu ait été effectué.

Il promet de guérir la vue des personnes qui portent lunettes, par un remède simple et éficace et qu'il en donnera des preuves.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie-Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dans un œil, dans dix jours par le moyen de son remède, la guérison c'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orléans, ce 17 mars 1831.
19 mars. VICTOIRE SOUFFRAIN.

Nouvelle-Orléans, ce 15 mars 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdît entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux; je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue, et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.

BELEFINE BARDOBLE.
Nouvelle-Orléans, 7 fevrier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue. ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (l'âge de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanément; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.

FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois; il avait presque perdu la vue; en huit jours il a été parfaitement guéri.

Nlle.-Orléans, 29 decembre 1830.
AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus; par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a fait son traitement dans *trois jours*.

Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.
PIERRE DUCLAIVACQ, âgé de 56 ans.

Nouvelle-Orléans, 12 Octobre 1830.

MR. JN. RAPALO,

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans); et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, Monsieur la liberté de faire connaître au public si vous jugez convenable, (comme je suis certain que beaucoup d'individus sont attaqués de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, monsieur,
Votre humble serviteur,
ALFRED McCARTY.

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1830.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq jours. Je suis âgé de 80 ans, et depuis environ cinq années mes yeux étaient affectés.

8 janv.—3m JEAN LOUIS MICHEL.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
HY. PERRET & CHARBONNET.
14 juin